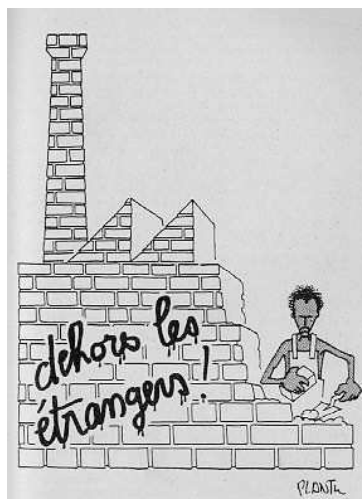


HISTOIRE DE L'IMMIGRATION EN FRANCE



*La contribution des immigrés
au développement économique et aux guerres françaises
de 1850 à aujourd'hui*

*Collectif des luttins
Version 1.0 - janvier 2004*

Pourquoi cette brochure ?

Cette brochure est en grande partie le condensé d'un rapport intitulé La contribution des travailleurs étrangers au développement industriel de la France à nos jours, réalisé par Paul Muzard et publié par le centre RITIMO* et le MRAP**.

Hourra! Enfin un texte qui, puisant dans l'Histoire Vraie, fournira moult arguments pour définitivement convaincre les racistes de leur fourvoiement !

Pas si sûr...

Primo, le racisme n'est-il pas généralement étanche à toute argumentation ? Il dissimule souvent des réactions pulsionnelles. A nos yeux, un raciste est quelqu'un « *qui se trompe de colère* ».

Secundo, les révisionnistes de tout poil ont largement montré que l'histoire est un objet de pouvoir. Qui contrôle son écriture contrôle une partie de l'imaginaire collectif...Orwell nous prévenait déjà dans 1984. Nous sommes peut-être nous aussi manipulés. Les statistiques de cette brochure se basent essentiellement sur l'INSEE. Nous n'avons aucun moyen de les vérifier personnellement. Dans tous les cas, il reste le principe d'humanité pour condamner le racisme, ce qui est déjà suffisant.

Tertio, lorsque nous sommes face à quelqu'un qui ne pense pas comme nous, il est bien plus facile de le bombarder de nos certitudes que de l'amener à un questionnement. Quel est pourtant le meilleur moyen d'inviter l'autre à cheminer, en liberté, sans manipulation, vers un nouveau point de vue ? Là où le duel argumentaire se transforme souvent en "guerre de tranchées", quelques questions bien placées peuvent susciter un doute propice à la réflexion.

**« Nous devons apprendre
à vivre ensemble comme
des frères
ou à périr tous ensemble
comme des imbéciles. »**

Martin Luther King

Vous ne tenez donc pas entre les mains « *l'argumentation qui va rendre les humains plus bienveillants les uns envers les autres* ». Il s'agit simplement d'esquisser des repères historiques, rappeler à quel point les débats sur l'immigration occultent cette dimension. Trop court, et ne couvrant pas la période récente, cet exposé sera forcément caricatural. Il y manque notamment les nouvelles « lois Sarkozy »...Vos critiques argumentées nous permettront de progresser tous ensemble vers une juste vision de la réalité.

* Réseau des Centres de Documentation pour le développement et la solidarité internationale www.ritimo.org

** Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples www.mrap.asso.fr

PLAN

- I L'immigration en France de 1850 à nos jours
- II Immigrés et crises économiques
- III la participation des coloniaux aux guerres françaises

PREAMBULE

« Les migrations constituent un phénomène si général dans l'histoire de l'humanité que c'est bien plutôt leur absence au cours d'une période qui paraît extraordinaire. »

H.Bartoli

L'immigration est-elle un phénomène nouveau ?

Rappelons la traite des noirs à partir du XVI^{ème} siècle et jusqu'en 1870 (même après l'abolition de l'esclavage). Mais aussi l'immigration des Russes vers l'Asie, des Chinois vers la Mandchourie ou la Malaisie, des Indiens vers l'Afrique du sud, etc.

Quid de l'immigration européenne ? Deux courants majeurs peuvent être distingués :

→ **L'immigration des Européens vers l'Amérique du Nord.**

De 1815 à 1914, plus de 35 millions d'Européens émigrent aux USA. De 1830 à 1860, la plupart viennent des îles britanniques. On dénombre environ 8 millions d'Irlandais aux USA en 1840. Beaucoup de Français, d'Allemands, d'Italiens, mais aussi des Russes, des Polonais, des Austro-hongrois.

→ **Les migrations de travailleurs vers ou au sein de l'Europe** depuis 1850 jusqu'à 1970, avec l'avènement du capitalisme industriel. C'est ce que nous allons étudier à présent pour la France.

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Par convention de l'INSEE, les immigrés sont les personnes résidant en France et nées étrangères à l'étranger, qu'elles aient ou non acquis la nationalité française. Les enfants des immigrés nés en France n'en font donc pas partie. Cette définition est purement démographique et n'est retenue qu'à des fins d'étude. Dans cette convention, alors qu'un étranger peut devenir français, un immigré reste immigré toute sa vie. Il y a ainsi des « immigrés devenus français » et des « immigrés étrangers ». La population immigrée n'évolue que par les entrées et sorties du territoire, ou les décès.

La population des immigrés comprend donc la plupart des étrangers résidant en France mais aussi ceux qui, entrés comme étrangers, sont devenus français. On peut repérer cette population ainsi définie à travers les recensements. Les changements de limites territoriales, les imperfections de certains recensements, le difficile classement de certaines populations comme les "Français musulmans" laissent un certain flou sur la précision des chiffres. Même si l'INSEE possède une mesure de l'évolution de la population immigrée depuis 1911, c'est seulement depuis le début des années 60 que les données sont plus détaillées.

I L'immigration en France de 1850 à nos jours

I.1 Dès 1850, la révolution industrielle

Un intense développement industriel...

Amorcé dès la fin du XVIII^{ème} siècle, le développement industriel est significatif à partir des années 1830. De nombreuses inventions bouleversent alors les techniques de production : véhicule à pétrole (1863), acier (1855), énergie hydraulique (1869), électricité, locomotives, etc. L'approvisionnement en matières premières s'intensifie. L'extraction de la houille passe de 4,9 millions de tonnes en 1852 à 13,5 millions en 1869, puis 20 millions en 1880. La production d'acier passe de 13 000 tonnes en 1847 à 917 000 tonnes en 1896. Canaux, ponts, tunnels, viaducs se multiplient. Vers 1840 de très grandes usines sont érigées (dizaine d'étages, 100 mètres de longueur). Les transports augmentent considérablement. En 1835, 38 millions de tonnes sont transportés par kilomètre de rail, 276 millions en 1848. Au fur et à mesure que de nouvelles machines sont créées, la production augmente et le prix de revient diminue. Les artisans commencent à disparaître. Un métier à tisser à vapeur remplace par exemple 40 tisserands.

...qui s'accompagne d'un intense besoin de main-d'œuvre.

Les effectifs ouvriers s'accroissent rapidement. Le nombre d'employés des chemins de fer passe par exemple de 31 500 en 1853 à 138 200 en 1869. Les mineurs sont 33 000 en 1851, 91 900 en 1872.

En 1850, les usines recrutent à 25 kilomètres aux alentours. Début 1900, jusqu'à 200 km aux alentours. Les industries manquent de main d'œuvre !

Le besoin de main d'œuvre mobilise les milieux ruraux. De 1821 à 1871, 3,5 millions d'individus quittent la campagne. La gent masculine française est rapidement insuffisante pour répondre à la demande de main-d'œuvre. Femmes et enfants sont mis à contribution. 4,6 millions de femmes travaillent en 1866, 7,7 millions en 1906.

La pénurie de main d'œuvre est accentuée par une faible natalité

La demande en population active s'accroît tandis que la natalité française baisse depuis le début du XIX^{ème} siècle. La France compte 36,9 millions d'habitants en 1876, 39,6 millions en 1911. De 1900 à 1911, le nombre de naissance est même inférieur au nombre de décès. Dans un contexte de situation internationale tendue, il faut des bras pour la main d'œuvre industrielle et le contrôle de l'empire colonial. L'économie française est alors en plein essor (environ 7% de la production planétaire en 1913). 1,6 millions d'emplois ouvriers sont créés entre 1901 et 1911. Bien que les ouvriers travaillent 53 heures par semaine en 1913, leur nombre est insuffisant.

Et les enfants ?

De nos jours, le travail et l'esclavage des enfants dans le tiers-monde (généralement au profit d'industriels occidentaux) suscite l'indignation. Il n'est pas inutile de rappeler le lourd tribut payé par les enfants dans l'essor industriel français au siècle dernier. Dans les années 1820, les 8-11 ans représentaient par exemple 20% de la main-d'œuvre dans la métallurgie. Il faut attendre 1841 pour limiter le travail des enfants de 8 à 12 ans à 10 heures de travail par jour. Le ministre du commerce de l'époque, plaidant pour fixer le seuil d'emploi à 8 ans, s'écrie au cours d'un débat parlementaire : « *L'admission des enfants dans les fabriques dès l'âge de huit ans est pour les parents un moyen de surveillance, pour les enfants un commencement d'apprentissage, pour la famille une ressource. L'habitude de l'ordre, de la discipline et du travail doit s'acquérir de bonne heure et la plupart des mains d'œuvre industrielles exigent une dextérité, une prestesse qui ne s'obtient que par une pratique assez longue et qui ne peut être commencée trop tôt. L'enfant, entré à 8 ans dans l'atelier, façonné au travail, ayant acquis l'habitude de l'obéissance et possédant les premiers éléments de l'instruction primaire, arrivera à dix ans plus capable de surmonter la fatigue.* » En 1874, l'âge minimum légal d'emploi des enfants passe à 12 ans. Peu à peu, l'emploi des enfants diminue. Rappelons que l'école gratuite obligatoire est instaurée par Jules Ferry en 1881. En 1906, 15% des garçons et 10% des filles de 12 ans travaillent. A 14 ans, ces proportions sont d'environ 65% et 45%.

L'immigration, remède au manque de main d'œuvre

C'est surtout à partir de 1872 que l'appel à la main-d'œuvre étrangère s'intensifie. Salaire moindre, absence de revendications, flexibilité, c'est une aubaine pour les industriels. De plus, ils vont occuper des emplois que les Français refusent. La vie d'ouvrier au XIX^{ème} siècle n'est guère enviable. Les conditions de travail sont pénibles, les accidents sont nombreux. En 1906, un éboulement dans la mine charbonnière de Courrières fait par exemple 1200 morts.

Combien d'immigrés ?

Certains chercheurs estiment à 100 000 le nombre d'étrangers en 1800. Le premier recensement de 1851 en dénombre près de 380 000. En 1886, 1 million.

De quelle nationalité ?

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, ce sont surtout des Belges : environ 130 000 en 1851 (environ 30% des étrangers), 480 000 en 1886 (presque 50%), puis 290 000 en 1911. Les Italiens sont également très nombreux : 63 000 en 1851, 290 000 en 1891, 420 000 en 1911, un million en 1931. Dès 1840, des "rabatteurs" belges ou piémontais recrutent de la main d'œuvre.

En 1891, on compte en France :

465 000	Belges
290 000	Italiens
90 000	Allemands
80 000	Espagnols
70 000	Suisses

La provenance des étrangers s'élargit rapidement. Ainsi entre 1910 et 1911 s'ajoutent à une population française de 39,6 millions d'habitants :

105 000	Espagnols
120 000	Allemands et Austro-hongrois
40 000	Britanniques
35 000	Russes
30 000	Maghrébins
20 000	Luxembourgeois
4 à 5000	Algériens

La traite des enfants italiens

La traite des enfants italiens est sans doute la plus ignoble. En échange d'un loyer de 100 à 150 francs pour un bail de 3 ans, l'enfant est cédé à l'entrepreneur par la famille. Dans une semi-clandestinité permissive, deux centres de triage sont mis en place, à Fontainebleau et Lyon. Logés dans des garnis sordides, loués par des marchands de sommeil français ou italiens, couchant à 3 ou 4 par lit, se nourrissant de pain et de soupe, la vie de ces gamins est un calvaire. Les plus âgés ont 11 ans ! Carence alimentaire, manque d'hygiène, absence de soutien familial, leur mortalité est élevée.

Que sont venus faire les étrangers à partir de 1850 ? Quelques repères...

Qui ?	Où ?	Commentaires
Belges	Surtout dans le Nord	Cause : surpopulation et crise industrielle belge
Italiens	Dans le Midi d'abord	?
Anglais	Dans les grandes villes	37 000 en 1901. Surtout des techniciens hautement qualifiés. Les trains français leurs doivent la circulation à gauche...
Allemands	?	Cause : crise de l'agriculture.
Polonais	Dans le Nord	3 000 en 1914. Surtout des mineurs
Algériens, marocains	Marseille, Nord	5 000 algériens en 1912. 30 000 marocains en 1913.
Juifs d'Europe orientale	Beaucoup à Paris	18 000 en 1905. Très pauvres. Chassés par les persécutions antisémites et les pogroms.
Espagnols	Normandie, Paris	105 700 en 1911.

I.2 Après la première guerre mondiale

- ***Une hécatombe...***

Sur les 8 millions de Français mobilisés :

→ 1,4 millions sont morts.

→ 3 millions sont blessés dont 1 million invalides.

La population active est durement frappée

Pays	population active masculine décédée
France	10,5 %
Allemagne	9,8 %
Italie	6,2 %
Grande-Bretagne	5,1 %

Parallèlement, la natalité baisse fortement. 604 000 naissances françaises en 1913, 313 000 en 1916. On estime à 1,4 millions d'enfants la « perte » de natalité due à la guerre. L'augmentation des naissances les années suivantes ne fût que passager (834 000 naissances en 1920 tout de même).

L'effort de reconstruction est très important. Dans les zones de combat (7% du territoire français), la population est passée de 1,7 millions en 1911 à 240 000 en 1918. Pourtant, l'économie d'après-guerre est florissante. La production d'acier passe de 3 millions de tonnes en 1921 à 9,7 millions en 1929. Le revenu national augmente de 4,6 % entre 1924 et 1929. Face à ces progrès économiques, la main d'œuvre est de nouveau insuffisante. Le sous-peuplement est un handicap.

- ***...l'immigration, une solution***

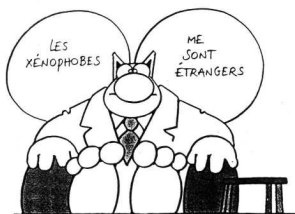
Comme par le passé, l'immigration est une solution. Cependant les pouvoirs public s'efforcent désormais de mieux maîtriser les flux migratoires. Il s'agit avant tout d'empêcher la venue des nationalités en provenance des colonies, dont le maintien pour une main d'oeuvre abondante sur place est préférentiel. Les immigrés d'origine slave et latine sont favorisés. Pourtant, 175 000 travailleurs algériens furent introduits en France entre 1922 et 1924.

L'apport des réfugiés républicains espagnols ou des Arméniens est une aubaine. Les réfugiés arméniens sont racolés dès leur arrivée par des « pisteurs » travaillant de concert avec des employés des docks. Les Russes blanc émigrent après 1917. Les Juifs d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Roumanie, Allemagne) affluent également.

• *Les années 20, boom de l'immigration*

La France devient un asile libéralement ouvert pour les réfugiés. Son développement économique en dépend. Pour organiser l'immigration, des traités sont signés entre pays. La Pologne fournit ainsi une quantité de mineurs à la France. De 35 000 en 1911, ils seront 508 000 en 1931. Ils représentent 40% des mineurs.

Le mouvement des années 20 fut tel qu'en dix ans, la population étrangère augmenta à un rythme beaucoup plus rapide qu'avant 1914. 10% par an de 1921 à 1926 contre 2% auparavant. Les étrangers représentaient plus de 50% de l'accroissement de la population dans les années 1921-1931, soit 123 000 immigrés en moyenne par an. A la veille de la crise des années 30, les 3 millions d'étrangers représentaient 7% de la population totale. Proportionnellement au nombre d'habitants, la France devint le premier pays d'immigration au monde. Cette population étrangère est essentiellement masculine : 156 hommes pour 100 femmes en 1931. La moitié a entre 15 et 39 ans. Le taux de natalité est de 23 pour 1000, contre 18 pour 1000 chez les Français. L'industrie emploie 60% de cette main d'œuvre étrangère.



Zoom sur la Société Générale de l'Immigration

Plusieurs organismes patronaux fusionnent en 1924 pour fonder la Société Générale de l'Immigration. Cette organisation privée, indépendante de l'état, introduisit plus de 400 000 travailleurs de 1924 à 1930. La SGI utilisait des recruteurs dans les pays étrangers qui présentaient la vie en France sous un jour favorable. Les candidats au départ étaient soumis à un examen médical rapide destiné à détecter d'éventuelles inaptitudes au travail. Les retenus étaient répartis par convois de 800 à 1000 travailleurs acheminés par rail et répartis dans les industries demandeuses. Comme ils ne parlaient pas le français, on leur accrochait une étiquette autour du cou portant l'adresse de leur patron. Ce commerce humain était très lucratif, puisque le capital de la SGI passa de 3,6 millions de francs en 1924 à 20 millions en 1930.

I.3 Après la seconde guerre mondiale

• *Un pays ravagé...*

Environ 600 000 français sont morts pendant la guerre :

→ 320 000 militaires.

→ 270 000 civils.

La France est ravagée : environ 9 000 ponts, 115 gares, 91 000 usines, 550 000 maisons sont à reconstruire. Il faut des bras. Parallèlement le vieillissement de la population s'accroît, ainsi que le déséquilibre hommes/femmes (91 hommes pour 100 femmes en 1946).

• *...l'immigration, toujours une solution*

Une fois de plus le recrutement de main-d'œuvre étrangère va s'accroître. Les démographes estiment alors le besoin à 1,5 millions d'ouvriers. Les autorités souhaitent améliorer leur gestion de l'immigration : ce souci s'exprime par la création en 1945 du **Code de la nationalité** et de l'**Office National d'Immigration (ONI)**.

Dans l'immédiat après guerre, l'immigration ne progresse cependant que modérément. Mais sa nature change. L'immigration polonaise cesse, celle des Espagnols et des Italiens se maintient. Le nombre de Maghrébins augmente significativement. En 1945, sur environ 1,8 millions d'étrangers la France compte près de 500 000 Italiens, 290 000 Espagnols et 210 000 Algériens. C'est en 1955 que démarre une nouvelle période de croissance (improprement appelée les « 30 glorieuses » car on en compta moins de 20). L'ONI signe des accords avec l'Espagne en 1961, avec le Maroc et d'autres pays d'Afrique noire en 1963, avec la Yougoslavie et la Turquie en 1965. La libre circulation des Algériens date de 1962 (mais dès 1964, des quotas sont fixés). De 1956 à 1965, 112 000 immigrés en moyenne rentrent en France par an. De 1966 à 1972, ils seront 129 000 par an. en 1968 on compte environ :

590 000	Italiens	90 000	Marocains
620 000	Espagnols	67 000	Belges
470 000	Algériens	60 000	Tunisiens
300 000	Portugais	50 000	Yougoslaves
130 000	Polonais		

Portugais, Maghrébins et Espagnols sont les plus nombreux. La part des Italiens va progressivement diminuer. Les Algériens passent de 212 000 en 1954 à 711 000 en 1974.

Ainsi, en 1974, on recense :

711 000	Algériens
260 000	Marocains
140 000	Tunisiens
80 000	Yougoslaves
50 000	Turcs

La même année, on estime qu'environ 50% des travailleurs immigrés sont sans qualification. Les immigrés non-européens deviennent majoritaires en 1982.

Les immigrés, une aubaine pour les entreprises

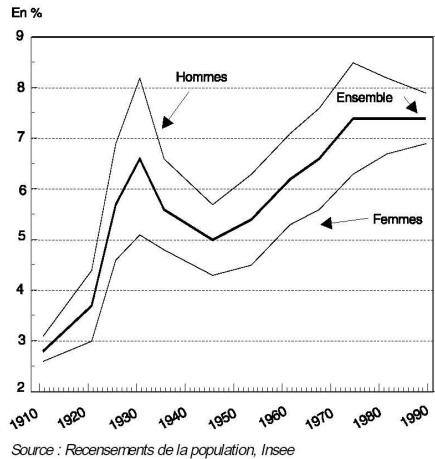
Embauchés à salaire réduit et renvoyés facilement, les immigrés constituèrent une aubaine pour les entreprises. Elles purent ainsi éviter une modernisation onéreuse. De plus, on leur fit effectuer les travaux dont les Français ne voulaient pas. Les conditions difficiles du travail des OS immigrés (Ouvriers Spécialisés, le bas de l'échelle hiérarchique) se traduisent par un turnover plus élevé. Dans les années 70, le taux de rotation des Maghrébins dans les industries chimiques et métallurgiques de Lyon était par exemple 4 fois supérieur à celui des Français. L'ultime avantage qu'ont enfin apporté les immigrés, c'est de pouvoir être renvoyés au cours des périodes de crise. Le patronat a toujours attendu des étrangers qu'ils constituent une main-d'œuvre disponible et mobile : leur non-enracinement et leur statut de célibataire favorisant ce dessein.

Paradoxalement en apparence, des excédents de main-d'œuvre étrangère ont pu être encouragés par les pouvoirs publics en période de croissance, afin de limiter les revendications ouvrières. En 1963, Pompidou déclare « *l'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale.* » En 1966, le ministre des Affaires sociales avoue « *l'immigration clandestine n'est pas inutile, car si l'on s'en tenait à l'application des règlements et des accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre.* » Renvoyés quand inutiles ? Pas pour tous : on ne se sépare pas de la main d'œuvre qualifiée. Dans les années 30, quand les pouvoirs publics pressaient les entreprises de renvoyer les immigrés, le patronat essaya de conserver les spécialistes. Les Houillères du Nord se séparèrent de 40% des mineurs étrangers, sauf les Polonais dont les compétences de mineurs étaient vivement appréciées.

• *Années 70, la fermeture des frontières*

Au début des années 70, une nouvelle crise économique éclate. En 1974, le gouvernement français décide la fermeture des frontières. L'objectif est devenu depuis lors la maîtrise des flux migratoires. En 1975, la France comptait 3,9 millions d'immigrés. A partir de 1975, cette population a connu une lente croissance en effectif, jusqu'à 4,2 millions en 1990. Mais sa part dans la population totale est restée stable. Elle est, en 1990, un peu plus élevée qu'en 1931 : 7,4 % contre 6,6 %. L'écart entre hommes et femmes s'est réduit en raison de l'essor du regroupement familial. En 1990, on compte environ 3 597 000 étrangers en France

Voici un tableau représentant l'évolution de la part de la population immigrée dans la population totale :



Voici l'évolution de la répartition de la population résidant en France métropolitaine selon le lieu de naissance et la nationalité aux différents recensements :

Années	Population totale	Nés en France (métropole et DOM-TOM)			Nés à l'étranger			En milliers
		Français de naissance	Français par acquisition	Etrangers	Français de naissance	Français par acquisition (1)	Etrangers (2)	Ensemble immigrés (1) + (2)
1911	39 192	37 652	85	218	127	168	942	1 110
1921	38 798	36 847	80	277	164	174	1 255	1 429
1926	40 228	37 384	45	325	187	204	2 084	2 288
1931	41 228	37 937	55	291	216	306	2 423	2 729
1936	41 183	38 220	100	288	248	416	1 910	2 326
1946	39 848	36 908	301	310	343	552	1 434	1 986
1954	42 781	39 571	295	245	377	773	1 520	2 293
1962	46 456	42 133	336	220	905	931	1 931	2 861
1968	49 756	44 009	297	402	1 766	1 019	2 262	3 281
1975	52 599	45 907	280	667	1 858	1 112	2 775	3 887
1982	54 296	47 169	254	845	1 991	1 167	2 870	4 037
1990	56 652	49 556	472	739	1 719	1 308	2 858	4 166

* En 1911, les frontières de la métropole sont celles de 1871. Avant 1962, les personnes nées à l'étranger sont nées hors de métropole et des DOM-TOM de l'époque. A partir de 1962, ce sont les personnes nées hors de France métropolitaine et hors Antilles, Guyane, Réunion, TOM selon le territoire de 1990. Les originaires d'Algérie, bien que juridiquement français et nés sur un territoire français avant 1962, sont comptés avec les étrangers nés à l'étranger ; de 1954 à 1968, ils ont été dénombrés comme Musulmans algériens. En revanche les rapatriés d'Algérie, Français de naissance, ne sont pas des immigrés. De 1911 à 1968, le lieu de naissance non déclaré des Français de naissance est supposé être la France, celui des étrangers ou Français par acquisition, l'étranger.

Sources : Recensements de la population : de 1911 à 1946, résultats des dépouillements exhaustifs ; 1954, estimations à partir du dépouillement exhaustif 1962 et 1968, exploitations au 1/20, 1975 au 1/5, 1982 et 1990 au 1/4.

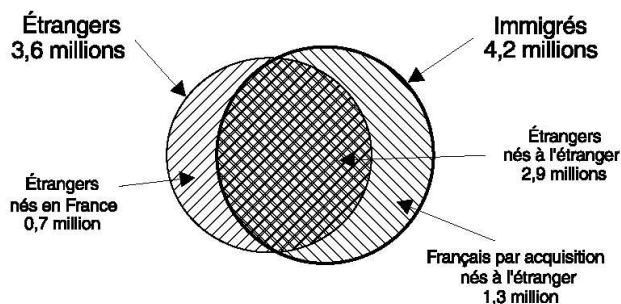
L'immigration aujourd'hui

En mars 1999, la population métropolitaine était estimée à 58,7 millions d'habitants, dont 4,31 millions d'immigrés qui en représentent 7,4 %, soit une proportion analogue à celle constatée en 1975. Leurs origines géographiques sont de plus en plus diversifiées et lointaines. Le nombre des immigrés natifs de pays d'Europe diminue, celui des originaires du Maghreb augmente légèrement. Les immigrés européens sont toujours majoritaires. Par rapport à 1990, la population immigrée a vieilli mais elle comprend plus de jeunes adultes que le reste de la population. Elle vit surtout dans les grandes villes et en région parisienne, et compte désormais autant de femmes que d'hommes. Les immigrés français par acquisition sont plus souvent des femmes et sont plus âgés que ceux restés étrangers. Plus d'un immigré sur trois est de nationalité française.

En janvier 1999, on comptait 2,1 millions d'actifs immigrés, soit 8,1 % de la population active. Ils appartiennent davantage aux catégories socioprofessionnelles non qualifiées d'employés et d'ouvriers que les autres actifs. Les hommes sont très présents dans la construction et l'automobile, les femmes dans les services aux particuliers. Les immigrés occupent plus fréquemment que les autres des emplois temporaires ou à temps partiel. Le niveau des salaires perçus est bas, mais le fait d'être immigré ne joue pas négativement sur le salaire mensuel à caractéristiques d'emploi identiques. En revanche, à âge, sexe et diplôme égaux le risque de chômage est plus important pour les immigrés. L'insertion des femmes sur le marché du travail reste difficile.

Par ailleurs, la France accueille actuellement environ 100 000 nouveaux migrants par an (immigration légale). Le nombre d'Asiatiques et d'Africains de l'ouest est en augmentation par rapport à celui des Européens. Mais les quatre principaux pays d'origine des migrants demeurent les suivants : Maroc (13,8%), Algérie (13,1%), Turquie (6,8%), Tunisie (4,3%) (*source CRID 2000*).

Il faut bien différencier les concepts d'étranger et d'immigré (voir définition du préambule) :



Champ : population résidant en France métropolitaine
Source : Recensement de la population de 1990, Insee

II Travailleurs étrangers et crises économiques

Constat historique : les crises économiques s'accompagnent systématiquement d'un mouvement de haine exacerbé à l'égard des travailleurs immigrés.

II.1 Les grandes crises de la révolution industrielle

De 1825 à 1848 et de 1866 à 1896, la récession touche de plein fouet les ouvriers. Le chômage explose, la xénophobie aussi. En mai 1848, une foule importante manifeste à Roubaix au cri de « *à bas les Belges* ». Le pogrom est évité de justesse. Partout en France éclatent des manifestations analogues, prenant pour cibles les étrangers locaux accusés de prendre le travail aux Français et d'accepter des salaires inférieurs. Dans les années 1870, des trains entiers d'Italiens sont même renvoyés chez eux par une foule en furie. A Marseille, la foule qui accueille l'armée française revenue de Tunisie croit entendre des sifflets partis d'un club italien. La folie éclate. La chasse à l'Italien dura plusieurs jours et fit officiellement 3 morts et 21 blessés. La tuerie d'Aigues-Mortes en 1893 fût la plus meurtrière : partie d'une rumeur d'attaque de Français par des Italiens, la foule se déchaîna avec une violence que l'armée peine à maîtriser. Officiellement, 8 morts et 21 blessés Italiens. Les premières rengaines sur les immigrés fleurissent. Elles résonnent étrangement avec ce que nous entendons encore actuellement

→ « *Les immigrés ne pourront jamais s'intégrer !* »

Langues, habitudes alimentaires, mœurs, religion...vers 1870, on reproche déjà tout aux *babi* (surnom des Italiens) : leurs vêtements en drap grossier, leur alimentation à base de riz, de ravioli ou de macaroni. Dans le Nord, un préfet affirmait que les Polonais ne pourraient jamais s'intégrer. Lorsqu'ils se rendent à l'Eglise, les immigrants polonais se retrouvent en effet en porte à faux par rapport aux usages locaux. En Pologne, on suit l'office debout, les bancs étant réservés aux infirmes et aux vieux. Décontenancés par les commodités de la catholicité française, ils n'osent s'asseoir de peur d'occuper une place indue. Ils restent groupés devant la porte d'entrée, gênant les allées et venues. Leur façon de s'agenouiller au milieu de la nef, leurs habits, transforment le lieu saint en spectacle et suscitent l'hilarité des paroissiens. « *Ce ne sont pas des catholiques comme nous* », chuchote-t-on. Quand on parle de « facteur religieux » concernant l'intégration des Italiens et la prétendue impossible intégration des immigrés Musulmans, on oublie que dans les années 1890, l'esprit très religieux des napolitains travaillant à Marseille déclenchait une réelle hostilité de la part d'une population déjà fortement déchristianisée.

→ « *Les étrangers sont des dangers pour la santé publique !* »

Dès 1870, en plus de prendre la place des Français, les étrangers sont accusés de constituer un danger pour la santé publique. "*Il est de toute évidence que les indigènes et les étrangers contribuent pour une part non négligeable à entretenir et à propager la syphilis en France*" est une réflexion publiée par des médecins en 1914.

PAUPERISME ET INDUSTRIE

Paradoxe : la volonté de construire un appareil productif compétitif place en situation de paupérisme ceux-là même qui contribuent à le produire. Rappelons cependant les nombreuses luttes ouvrières pour obtenir une amélioration des conditions de travail. Ce n'est pas sans lutte que sont obtenues par exemple les lois suivantes :

- Grève légale, la loi ne punissant que les violences : 1864
- Interdiction du travail des enfants de moins de 13 ans : 1874
- Liberté syndicale : 1884
- Responsabilité du patron en cas d'accident de travail : 1898
- Imposition du repos hebdomadaire : 1907

II.2 A partir de 1929 : la crise de l'entre-deux guerres

16% de la population active est au chômage en 1935. La xénophobie est à son paroxysme. « *Nous ne souffrons pas d'une crise de chômage national mais d'une crise d'invasion étrangère* » s'écrie un député en 1931. En 1938, un sénateur déclare « *si nous n'avions pas reçu tant d'étrangers, nous n'aurions pas eu de chômage.[...] L'étranger nous arrache le pain de la bouche.* ». La notion de « préférence nationale » commence à émerger. Les plus nationalistes réclament des renvois massifs. Cet état d'exaspération et d'anxiété est partagé par un large majorité des travailleurs, comme en témoignent les nombreuses lettres envoyées aux autorités et exigeant des sanctions pour les employeurs trop xénophiles. Racisme et xénophobie gangrènent toute la classe ouvrière, même des responsables syndicaux. Maurice Thorez, dirigeant du PCF, s'insurge contre « *le courant xénophobe qui existe dans nos rangs* ». Les juifs sont englobés dans cette réaction de rejet, bien que français et peu nombreux (150 000 en 1919, 300 000 en 1939). La solidarité au sein de la communauté juive est considérée comme la preuve de leur caractère intrus et révolutionnaire. L'antisémitisme florissant prépare la collaboration. Des bagarres éclatent entre grévistes français et non-grévistes belges en 1931 dans le Nord. Des lois discriminatoires commencent à apparaître. En 1934 les naturalisés français sont interdits de rentrer dans la fonction publique pendant dix ans. En 1933, seuls les médecins français possédant un doctorat français sont autorisés à exercer leur profession. Cette dernière loi, jugée insuffisante par les étudiants en médecine, donna lieu à de violentes manifestations aux cris de « *la France aux Français !* », « *à la porte les métèques !* ». 2 ans plus tard, une nouvelle loi interdit aux naturalisés français d'exercer la médecine pendant 5 ans. Sous la pression des partis de droite, l'Etat va même jusqu'à inciter les entreprises à renvoyer les ouvriers étrangers dans leurs pays. Les militants étrangers actifs sont expulsés en grand nombre. Les préfets reçurent en 1938 le pouvoir de prononcer des expulsions sans en référer au ministre de l'Intérieur (ce que reprennent les lois Pasqua de 1993).

Rares furent ceux qui osèrent défendre les immigrés. Le patronat, cependant, s'efforça à plusieurs reprises de rappeler les services qu'avait rendu cette main-d'œuvre et la nécessité de la conserver. Notons aussi qu'il faut attendre la victoire du Front populaire en 1936 pour que les immigrés soient dotés d'un statut juridique.

II.3 La crise des années 70

A partir de 1970, le chômage atteint progressivement les immigrés. Dans le BTP, ils représentent le tiers des chômeurs entre 1973 et 1982. En 1974, l'immigration est très fortement limitée. Les mesures d'incitation au retour datent de 1976, sans grand succès car le regroupement familial a été décidé également quelques mois plus tôt.

LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Le décret du 29 avril 1976 institue en faveur des membres de famille d'un étranger résident en France un véritable droit au séjour. En effet, l'accès au territoire français et l'octroi d'un titre de séjour aux membres de la famille immédiate d'un étranger en situation régulière ne peuvent être refusés que pour des motifs tenant aux conditions de ressources, logement, durée de résidence en France du demandeur, ou pour des nécessités d'ordre public. La situation de l'emploi poussa le gouvernement français dix mois plus tard à suspendre l'application de ce décret du 29. Ce faisant le gouvernement visait à interdire la venue en France des membres de famille d'un étranger résidant, à moins qu'ils ne renoncent à occuper un emploi sur le territoire français. Ce décret a été attaqué devant le Conseil d'Etat par le GISTI, la CFDT et la CGT pour violation d'un des principes proclamés par le préambule de la Constitution de 1946 selon lequel : *« la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. »* Dans un arrêt du 8 décembre 1978 le Conseil d'Etat élève le droit à mener une vie familiale normale au rang des principes généraux du droit, lequel bénéficie sans distinction aux étrangers résidant régulièrement en France comme aux nationaux. L'immigration familiale est donc restée régie par le décret de 1976 de manière quasi inchangée jusqu'en 1993, date où le retour de la droite au pouvoir s'accompagnera par un durcissement de l'immigration sans pareil depuis 1945. L'immigration familiale n'a certes pas été remise en cause par la loi du 24 août 1993, toutefois des modifications permettent au gouvernement de contrôler plus étroitement le regroupement familial.

II.4 La crise des années 90

« *Immigration ou invasion ?* » titre Le Figaro du 21 septembre 1991. Mitterrand parla de « *seuil de tolérance* » au sujet de l'immigration. L'idée de *préférence nationale* émerge de nouveau, les étrangers étant accusés d'occuper des emplois au détriment des Français. La progression inexorable du FN conduit des élus de droite à envisager des accords avec ce parti, notamment lors des élections régionales.

Des sondages effectués en 1990 donnent le ton de l'animosité ambiante :

21%	Sont racistes convaincus
34%	Sont tentés par le racisme
23%	Sont antiracistes convaincus
9%	Sont antiracistes tièdes

Le racisme est cette fois dirigé contre les Maghrébins. 70% des personnes interrogées jugent qu'il y a « *trop d'arabes en France* ». La peur de l'Islam (souvent assimilé au terrorisme) ou la guerre d'Algérie ne sont pas les seules explications. On affiche à l'égard des Maghrébins le même mépris que l'on affichait il y a trente ans avec les Italiens, Espagnols, Portugais, etc.

Les rengaines habituelles resurgissent :

→ « **Les immigrés sont des assistés, des privilégiés** »

Le thème de la « *préférence nationale* » se nourrit de rumeurs selon lesquelles les étrangers occupent des emplois préférentiels, bénéficient indûment des aides sociales, surchargent les établissements scolaires et coûtent cher à la collectivité en indemnités de chômage et en frais d'hospitalisation. Les immigrés ne sont pourtant pas favorisés. Rappelons le principe de la Sécurité Sociale : « *les cotisants paient pour les bénéficiaires, les bien-portants pour les malades, les ménages moins nombreux pour les familles nombreuses, les actifs pour les retraités* ». Des études montrent d'ailleurs que les immigrés ont moins recours au médecin que les français.

→ « **Les immigrés sont des délinquants** »

« *Jamais dans la masse immigrante on n'avait relevé une telle proportion d'éléments perturbateurs. Notre territoire semble être devenu le refuge des gens louches de tous pays. Paris reçoit le rebut social des deux continents* ». Ces propos sont ceux d'un député de l'Ain...il y a plus de 50 ans. Actuellement, on entend encore ces phrases « *ils passent avant tout le monde, ils remplissent les hôpitaux, ce sont des délinquants* ». Lancé en 1998, le thème de l'insécurité conforte ce fantasme. Il ne s'agit pas ici de faire de l'angélisme. Oui, la délinquance est un problème majeur. Mais nous refusons les idéologies qui occultent le lien entre violence et précarité sociale. Certains délits comme ceux touchant à la drogue sont liés au mal vivre, au chômage, à la précarité. Or les immigrés ont un taux de chômage beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (environ 8 à 10% de plus). Ces accusations ont d'autant plus prise sur l'opinion que les citoyens ne disposent pas d'information susceptible de les éclairer. En 1994, sur les 50

200 personnes incarcérées en France, il y avait 15 500 étrangers, soit près d'un détenu sur trois. Il faut savoir que les étrangers sont plus souvent placés en détention provisoire que les français : 64% contre 40%. De plus, de nombreux français échappent à la prison parce qu'ils ont des « garanties de représentation » : une famille, un domicile, un emploi. Enfin, 20% des étrangers sont condamnés pour des infractions au séjour -délinquance liée aux papiers- qui n'affectent pas les français.

→ « Les immigrés ne pourront jamais s'intégrer » !

Tous les étrangers, quelles que soient leurs origines, se fondent toujours progressivement dans le creuset français. Dans les années 30, on considérait que les Arméniens ne parviendraient jamais à s'intégrer. Observons Décines, haut lieu de l'immigration arménienne :

années	Taux de mariages mixtes
1925-1929	1%
1930-1939	6%
1960-1969	52%
1970-1971	73%

Actuellement, le taux de mariages mixtes des Maghrébins de la « seconde génération » est supérieur à 25%, auquel il faudrait ajouter les concubinages qui font désormais partie de la culture ambiante. « *Ils ne pourront jamais s'intégrer* » n'est pas un constat mais un préjugé. L'histoire prouve l'inverse. Il n'est pas besoin d'ailleurs d'énumérer la liste des célébrités issues de l'immigration (Apollinaire, Verlaine, Beckett, Zola, Adamov, Ariane Mnouchkine, Montand, Aznavour, Pleyel, Khaled...). Quel comble lorsque des enfants d'étrangers reproduisent des comportements xénophobes à l'égard de ceux arrivés après leurs propres familles ! Entendre des enfants d'Italiens traiter de « macaques » des enfants Maghrébins résonne douloureusement avec les « macaronis » dont ils étaient affublés 50 ans plus tôt. Dans les houillères du Nord, la réaction des Polonais à l'arrivée des Algériens est paradoxale : « *on n'est plus chez nous* ». C'est la reproduction du même mépris sournois ressentis par les Polonais quelques dizaines d'années plus tôt. Une agressivité s'exprime aussi de la part des immigrés « installés » face aux nouveaux arrivants en situation irrégulière.

La question de l'identité



Il n'est pas facile d'afficher son identité lorsqu'elle est vécue comme une honte, un reproche permanent. La recherche d'une identité que l'on peut afficher avec dignité s'accompagne ainsi souvent d'une occultation du passé. On se souvient par exemple de la sortie du film *Germinal* : de nombreux immigrés interrogés pendant les interview accompagnant la sortie du film revendiquaient leur identité de « mineur » comme si tous leurs ancêtres étaient mineurs depuis la nuit des temps, occultant totalement leur origine étrangère.

En mars 1993, un projet de lois connu sous le nom de « *lois Pasqua* » (ministre de l'Intérieur à l'époque), vise une réforme du Code de la nationalité, de la loi sur les contrôles d'identité et de la loi concernant la maîtrise de l'immigration. Toute une palette de mesures vise alors à durcir les conditions des étrangers résidant en France : contrôles accrus, délivrance de visas restrictive, contrôle du regroupement familial, pouvoir de la police des frontières renforcé.

Notons que, contrairement à d'autres pays, les étrangers résidant en France n'ont pas le droit de vote. Ils sont aussi soumis à la double peine. Il s'agit de l'expulsion et de l'interdiction du territoire français prononcées en sus d'une peine de prison. Cette pratique est violemment dénoncée par un certain nombre d'associations, syndicats et partis politiques. On ne peut en effet que s'indigner de l'existence d'une telle mesure dont les conséquences sont d'une extrême gravité, en particulier lorsqu'elle concerne des étrangers ayant établi leur vie privée et familiale en France depuis de nombreuses années, travaillant en France et n'ayant plus ou jamais eu de liens significatifs avec leur pays d'origine.

Enfin, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile n'ont cessé de se dégrader pour atteindre un seuil intolérable. La saturation du dispositif d'hébergement spécifique pour les demandeurs d'asile et l'augmentation importante du nombre de ces derniers provoquent l'engorgement des structures d'hébergement d'urgence pour les sans-abri et entraînent d'extrêmes difficultés.

III Les coloniaux dans les guerres du Nord

Notre sol est-il imbibé de sang étranger ?

III.1 La guerre de 1870

De nombreux Algériens sont recrutés pour combattre les Prussiens. A Chanteau, dans le Loiret, un stèle est même dédiée au « turco inconnu » qui aurait arrêté seul et en payant de sa vie un régiment prussien.

III.2 La première guerre mondiale

Environ 600 000 coloniaux furent mobilisés, dont des centaines de milliers de tirailleurs sénégalais. Ils furent souvent placés en première ligne. Sur les 4000 tirailleurs sénégalais engagés lors de la bataille de la Marne, seuls 400 survécurent aux assauts.



Au début du conflit, la majorité des soldats coloniaux étaient pourtant des volontaires. Ils étaient surtout séduits par les primes de guerre. En 1914, sur les 28900 tirailleurs algériens engagés, seulement 3900 étaient des appelés. Ce « zèle » s'estompa rapidement. Dès la première année de guerre, des « rabatteurs » furent engagés pour compenser les énormes pertes et le manque de volontaire.

Voici l'estimation des combattants étrangers engagés dans l'armée française :

172 000	Algériens
60 000	Tunisiens
37 000	Marocains
134 000	Africains de l'ouest
43 000	Indochinois
34 000	Malgaches
70 000*	Tués au total

(*soit près de 12%)

Les conditions de vie des étrangers sur le front furent catastrophiques. En 1917, dans certains régiments, près de 14% des tirailleurs sénégalais meurent de maladies pulmonaires. La répression des révoltes fût également sans pitié. En 1914, le général Foch n'hésite pas à exécuter un homme sur dix de la compagnie tunisienne 38 DI. Les troupes indigènes faisaient l'objet d'une surveillance attentive : les services de la censure ouvraient leurs lettres, les contacts avec les Français étaient limités. Les permissionnaires, peu nombreux, pouvaient se rendre dans des centres d'hébergement spécifiques, mais rarement dans des familles françaises. Les salles de prière et les rites d'inhumation furent cependant respectés.

A l'arrière du front, la main d'œuvre était nécessaire. Pour l'agriculture, l'industrie, les travaux publics, le chargement des trains et des bateaux, plusieurs centaines de milliers de coloniaux furent appelés. Quelques chiffres :

55 000	Malgaches
49 000	Indochinois
132 000	Maghrébins

Ces étrangers étaient étroitement surveillés par le Bureau des Affaires Indigènes. Leurs conditions de vie furent précaires. Au centre de groupement de Vénissieux, en 1917, l'effectif diminua de 14% pour cause de décès, hospitalisation ou inaptitude physique. A Lyon-la-Mouche, on voit des gamins étrangers de 13-15 ans affectés au chargement d'obus de marines.

III.3 La seconde guerre mondiale

« *Les arabes ont libéré la France* » Cette phrase vous fait sourire ? Jugez plutôt : sur les 214000 combattants de la première armée de De Lattre débarquée sur les plages de la Méditerranée en 1944, 112000 sont indigènes. De manière générale, les militaires coloniaux sont nombreux :

150 000	Algériens
47 000	Tunisiens
85 000	Marocains
113 000	Africains de l'ouest et Antillais

La guerre de 1914-18 a fait découvrir la France à des centaines de milliers de soldats venus d'ailleurs, découvrant la vulnérabilité d'un pays dominant pourtant sans partage sur leurs colonies et la sauvagerie d'une Europe s'entredéchirant. Ils ont aussi découvert qu'il y avait des possibilités de travail plus avantageuses que dans leurs villes ou villages.

La guerre de 39-45, ce conflit contre le fascisme et le nazisme, cette guerre pour la liberté, leur donna un espoir de libération universelle. La désillusion fut cruelle, car l'Etat colonial, lui, demeurait. Le 21 novembre 1944, un contingent de 10 000 Africains était regroupé dans le camp militaire sénégalais de Thiaroye en vue de leur démobilisation. Se rendant compte qu'ils n'allaient bénéficier que d'une infime fraction des indemnités versées aux Français, ils entamèrent un mouvement de protestation, cessant d'obéir à la hiérarchie. Le 1^{er} décembre, au petit-matin, le général Boisboissel, venu de Saint-Louis avec deux régiments de l'armée française, ouvre le feu sur les insurgés. Bilan officiel : 37 morts. Dans le petit cimetière de Thiaroye, on ne sait plus très bien qui est mort « *pour la France* » ou « *par la France* ».

Oui, notre sol est imbibé de sang étranger.

Terminons par les paroles de l'amiral Sanguinetti, réagissant le 13 août 1996 au lendemain de l'intervention policière à l'église Saint-Bernard :

« Les africains ont participé à toutes les guerres de la France depuis 1850, croyant qu'ils avaient des liens privilégiés avec elle. Des centaines de milliers sont morts pendant ces guerres. On ne sait pas si le soldat inconnu était un noir. Cela donne à la France des devoirs absolus : devoir de reconnaissance, devoir de politesse, devoir de respect de leur dignité. Quand les pères des gens de la rue Pajol (l'un des lieux de refuge des sans-papiers) venaient se battre ici, on ne leur demandait pas leurs papiers, mais on les mobilisait et on les envoyait au front. Ils ont passé le Rhin en 1944, alors que les français libérés n'ont pas été mobilisés. A l'époque cela avait provoqué une gêne dans l'armée française. Mais on leur dénie d'avoir participé à la défense et à la prospérité nationale. Depuis l'indépendance, toutes les pensions d'anciens combattants ont été supprimées. »

Le poème de Louis Aragon « L'affiche rouge », écrit en 1955 et chanté par Jean Ferrat, rappelle aussi le sacrifice héroïque du groupe Manouchian qui rassemblait des étrangers immigrés résistants pendant la guerre.

Le cynisme de la pension des anciens combattants étrangers

Depuis 1961, les pensions pour les anciens combattants non français de l'armée française pendant les deux guerres mondiales ont été gelées. Actuellement, les quelques 55 000 survivants Africains, Marocains ou Algériens (etc.) ne touchent plus grand chose. En 1998, un ancien combattant français invalide à 100% recevait 4081 francs de pension mensuelle. Un Sénégalais 1463 francs, un Guinéen 673 francs, un Marocain 400 francs. Quand une femme de militaire français devient veuve, elle touche l'allocation de son défunt. Pour les étrangers, ce n'est pas le cas.

En 1989, l'ONU précisait que la cristallisation des pensions suivant le critère de la nationalité bafouait le principe d'égalité devant la loi posé par le pacte de New York relatif aux droits civils et politiques, pacte ratifié par la France en 1980. Mais l'argument est toujours le même : « trop cher ! » "Décristalliser" les pensions coûterait environ un milliard de francs par an (soit près de 3 % de l'aide publique française au développement). Alors on oublie, en espérant que, comme à l'accoutumée, les rares français indignés oublieront. Quand aux anciens militaires étrangers, qui leur donne la parole, hormis quelques émissions radiophoniques et des documentaires sur Arte ?

En été 1996, des centaines de vétérans marocains décident d'aller à Bordeaux pour réclamer leurs droits. Des marocains manifestant dans les rues de la ville d'Alain Juppé ? ! Dès septembre 1996, la procédure d'obtention des visas pour les anciens combattants est modifiée, rendant leur venue quasi-impossible.

Conclusion ouverte

Pour un E.T. débarquant sur la Terre, xénophobie et racisme seraient peut-être incompréhensibles. Pourquoi haïr des travailleurs indispensables au décollage économique du pays d'accueil ? Utilisés pour les travaux les plus difficiles et les plus insalubres, victimes de conditions de vie dégradantes, les étrangers ont été les plus méprisés des ouvriers, à l'image du travail "méprisable" qu'ils effectuaient. Alors que la France industrielle a eu un besoin impératif de main-d'œuvre étrangère, les immigrés ont eu à vivre leur venue comme un reproche ou une honte.

« L'histoire n'a pas suffi. Voilà que ça recommence. Toujours le même refrain : " Etranger, tu es la cause de nos souffrances. " Après l'horreur, on a choisi l'oubli. Voilà que ça recommence. Toujours le même refrain : " Etranger, tu es la cause de nos problèmes. " Avec l'oubli, on a choisi la haine. »

Parole de chanson

Le travail de mémoire est là pour ne jamais oublier que derrière l'histoire, il y a des humains. Ces humains vivent pour beaucoup autour de nous. Ne pas chercher à établir la vérité sur le passé, c'est oublier leur dignité. Les résultats du Front National aux dernières élections, mais également l'approche sécuritaire du gouvernement en place doivent nous encourager à dénoncer l'amalgame entre intégration sociale et intégration culturelle, entre misère sociale et insécurité.

Rappelons-le : depuis 1970 il n'y a plus de grande vague d'immigration, le pourcentage d'immigrés en France est sensiblement le même ! Il faut donc lutter contre les discours racistes qui se basent sur cet argument. Parallèlement, n'oublions pas que nous n'avons pas besoin d'arguments historiques pour dénoncer le racisme. Le principe d'humanité suffit pour condamner tout discours de haine.

Mais ne versons pas dans l'angélisme. Oui, la délinquance et les comportements violents progressent en France. Est-ce cependant la répression policière qui supprimera le lien entre misère sociale et violence ? Le devenir des Etats-Unis prouve le contraire. Partout en Europe se fait sentir la tentation de s'appuyer sur les institutions policières et pénitenciaires pour juguler les désordres engendrés par le chômage de masse, l'imposition du salariat précaire et le rétrécissement de la protection sociale. Qui actuellement au gouvernement parle des budgets sociaux ou de la précarité sociale ? Cette politique exprime la volonté de criminaliser la misère, de répondre pénalement à la pauvreté. Combien de prisons va-t-on construire en France dans les prochaines années ? Voulons-nous le modèle répressif américain ? La lutte contre « l'insécurité », ce nouveau mot fétiche, occulte la véritable insécurité sociale et salariale.

En période de crise, la haine sourde devient exacerbée. L'immigré est montré du doigt et la valse des refrains xénophobes bâtit son plein : « *ils sont trop nombreux* », « *ils profitent du système* », « *ce sont des délinquants* », etc. Et pourtant, toutes ces générations d'immigrés ont non seulement enrichi le capital financier de notre pays, compensé la faiblesse de notre croissance démographique, participé activement à la construction d'usines et d'infrastructures, enrichi notre culture, mais ils sont aussi morts pour nos guerres. C'est sans état d'âme que les coloniaux ont été mobilisés, réquisitionnés, pour être en première ligne sur les fronts, et beaucoup pour n'en jamais revenir, imprégnant à jamais notre sol de leur sang.

La fluctuation des réactions de l'autorité à l'égard des travailleurs immigrés met en lumière leur instrumentalisation. Tantôt des barrières sont posées, tantôt leur venue est encouragée. Nous sommes actuellement dans la phase « barrière ». Gageons que le vieillissement de la population française va s'accompagner d'une relance de l'immigration dans les 15 prochaines années. Les rejetés d'hier seront les bienvenus d'aujourd'hui s'ils participent à notre développement économique. A quand une nouvelle Société Générale de l'Immigration cotée en Bourse ?

L'absence d'empathie s'abat également sur les immigrés clandestins et les sans-papiers. L'étranger illégal est coupable d'être victime, coupable d'être originaire d'un pays opprimé et croulant sous une dette injuste. L'immigration française nous rappelle que les mouvements de population suivent grosso modo les mêmes chemins que les capitaux qui s'investissent. Une main d'œuvre mobile qui est à chaque fois mal acceptée par les habitants. « *Chaque nationalité nouvelle se fixant en Amérique a connu un rejet relatif de la part des autochtones : stéréotypes, mépris, parfois violences physiques* » rappelle Bernard Granotier.

Dans les pays du Sud, les 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent dans les mines, les plantations ou les industries de jouets sont comme les successeurs des enfants mobilisés pour notre industrialisation occidentale. Ils travaillent pour les mêmes maîtres, dont les profits gigantesques s'alimentent des salaires dérisoires. La continuité entre l'appauvrissement du Sud et l'immigration encouragée par le développement industriel est flagrante. L'histoire des travailleurs étrangers dans la construction de la révolution industrielle nous rappelle que cette exploitation s'est réalisée sans compensation. C'est aux dépens des pays du Sud que le Nord s'est développé et poursuit son développement.

Nous vous remercions pour votre attention.

Qui sommes-nous ? Pourquoi ces brochures ?

Nous sommes un collectif (actuellement baptisé « collectif des lutTins ») réalisant des synthèses les plus concises et pédagogiques possible sous forme de brochures. Pourquoi ? Parce que dans un océan d'analyses, d'informations, de livres et de conférences, nos cerveaux oublient, oublient, oublient...Parce que beaucoup d'analyses, d'informations, de livres et de conférences manquent de pédagogie. Parce que nos esprits papillons peinent à rassembler une pensée cohérente.

Nos brochures sont rédigées suivant cinq principes :

- **pédagogie** : nous souhaitons être compréhensibles sans réduire les raisonnements.
- **concision** : nous souhaitons saisir ce qui est à nos yeux essentiel pour comprendre et agir.
- **rigueur** : nous nous imposons un maximum de rigueur (citation des sources, recherche de mesure dans l'énoncé des faits, etc.).
- **diffusion et photocopiage encouragés** : puisez ce qui vous inspire, ce qui vous semble utile pour vos actions ou votre réflexion. Mais, si possible, imprimez sur papier recyclé !
- **prix libre** : l'argent ne doit pas constituer un obstacle à la réflexion. Or les livres sont souvent chers. Nous voulons des brochures à prix libre : chacun donne ce qu'il veut, même rien. Le coût de fabrication de ces brochures est de 0,5 euros environ.

Si vous jugez que nos exposés contiennent des erreurs ou pourraient être améliorés, présentez-nous votre argumentation, ainsi nous progresserons ensemble vers une plus juste vision de la réalité.

a v e c n o u s @ n o - l o g . o r g

12 titres actuellement disponibles :

- **Critiques et espoirs du commerce équitable** (*éléments pour un débat*)
- **La dette des pays du Sud** (*les mécanismes d'un appauvrissement organisé*)
- **Histoire de l'immigration en France** (*les immigrés dans les guerres et industries françaises*)
- **L'idéologie publicitaire** (*le totalitarisme joyeux*)
- **La Francafrique** (*exposé pédagogique de la politique française en Afrique*)
- **Le détournement du développement** ? (*où va l'aide publique française au développement ?*)
- **Sommes-nous en démocratie** ? (*synthèse de pensées de Cornélius Castoriadis*)
- **Le goût de la liberté** (*synthèse de pensées de Pierre Bourdieu*)
- **Comment blanchir l'argent sale** ? (*guide méthodologique pour brigands modernes et citoyens naïfs*)
- **Critique du développement** (*des contradictions de la théorie aux désastres de la pratique*)
- **La culture du narcissisme** (*impact du capitalisme sur notre psychisme*)
- **Le progrès, une idéologie** ? (*réflexion sur la technique*)

Retrouvez nos brochures sur <http://luttins.ouvaton.org>

Imprimé sur papier recyclé (fourni par Papirralp, 8 bvd E.Rey 38000 Grenoble, 04 76 17 00 68)